Collège Louis Pasteur
3 avenue du Docteur Louis Mallet
15110 Chaudes-Aigues

☎ 04.71.23.52.89
✉ int.0150010e@ac-clermont.fr

CONSULTATION POUR
PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE

LONDRES (ANGLETERRE)

DU DIMANCHE 03 JUIN AU SAMEDI 09 JUIN 2018

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du *Code des marchés publics*
(décret 2011-1000 du 25 août 2011)

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :
JEUDI 11 JANVIER 2018 À 12h00

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION DES PARTIES CONTRACTANTES

Les parties contractantes sont :

- d'une part, l'établissement passant le marché :
  Collège Louis Pasteur
  3 avenue du Docteur Louis Mallet
  15110 Chaudes-Aigues

  Pouvoir adjudicateur :
  Madame Marie-Noëlle JEMINET, Principale

  Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du *Code des marchés publics* :
  Monsieur Arnaud BAZIN, Gestionnaire
  Téléphone : 04.71.23.52.89
  Mail : int.0150010e@ac-clermont.fr

- d'autre part, l'organisme de voyage titulaire du marché, tel que désigné dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 2 : COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Agent comptable du collège Louis Pasteur de Chaudes-Aigues.

Les règlements seront effectués par mandats administratifs selon les délais et conditions réglementaires.

ARTICLE 3 : PROCÉDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du *Code des marchés publics*.

Le présent marché sera soumis à l'accord du conseil d'administration de l'établissement (vote du contrat et du budget).

ARTICLE 4 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché porte sur l'organisation d'un voyage scolaire clé en main (transport, hébergement, repas, visites, activités et sorties) pour des élèves et des accompagnateurs :

- **au départ du collège Louis Pasteur de Chaudes-Aigues** (Cantal),
- **à destination de Londres** (Angleterre),
- **du dimanche 03 juin au samedi 09 juin 2018**.

Le marché comporte un lot unique.

ARTICLE 5 : DURÉE DU MARCHÉ

Le marché (ainsi que le présent règlement) est valable à compter de sa notification et pour la durée de l'intégralité des prestations.

ARTICLE 6 : DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

- **Nombre de participants :**

  42 élèves (classes de 5ème et 4ème) **et 4 accompagnateurs.**

  Le nombre de participants est donné à titre indicatif et peut varier dans la limite de 10 %. La prestation facturée doit correspondre au nombre réel de participants.

- **Moyens de transport** :

  - voyage aller - retour en autocar grand tourisme, conforme aux normes de confort et sécurité en vigueur (toilettes, micros, ceintures, chauffeurs expérimentés à l'international) ;
  - traversée de la Manche en ferry entre Calais et Douvres.

- **Hébergement :**
  L'hébergement sera assuré dans des familles d'accueil (2 à 4 élèves maximum par famille), à une demi-heure du centre de Londres.

- **Programme :**

  La prestation doit couvrir l'intégralité des frais occasionnés par le transport, l'hébergement, les repas, les visites, activités et sorties organisées pendant le séjour.

Jour		Repas			Nuitée	Activités prévues au programme (visites, excursions, spectacles…)	
		Matin	Midi	Soir			
1	Dimanche 03 juin 2018	x	x	x	Car	- Départ vers 20h00 (horaire à affiner par le prestataire) du collège Louis Pasteur de Chaudes-Aigues et route vers Calais	
2	Lundi 04 juin 2018	PO	PR	RF	Famille	AM	- Arrivée à Calais - Traversée de la Manche en ferry - Arrivée à Douvres et route vers Canterbury - Petit-déjeuner (full english) à Canterbury - Initiation au cricket au Kent County Cricket Club
						- Pique-nique	
						PM	- Visite guidée de Canterbury (ville, cathédrale) - Transfert vers Londres - Accueil et installation dans les familles
3	Mardi 05 juin 2018	PF	PR	RF	Famille	AM	- Visite des studios « Harry potter » à Watford
						- Pique-nique	
						PM	- Visite de la ville de Windsor
4	Mercredi 06 juin 2018	PF	PR	RF	Famille	AM	- Ballade au centre de Londres : London Eye, Big Ben, Westminster, Downing Street, Buckingham Palace et relève de la garde
						- Pique-nique à Saint-James Park	
						PM	- Ballade à Leicester Square, Trafalgar Square, Picadilly Circus, Regent Street (Hamleys) - Comédie musicale (à choisir entre « The Lion King », « Les Misérables » ou « Matilda »)
5	Jeudi 07 juin 2018	PF	PR	RF	Famille	AM	- Visite de la Tour de Londres
						- Pique-nique	
						PM	- Monument to the Great fire of London - Saint-Paul's Cathedral - Atelier « Lively action workshop » au Shakespeare Globe Theatre incluant la visite du théâtre
6	Vendredi 08 juin 2018	PF	PR	RC	Car	AM	- Visite du British Museum - Ballade et temps libre à Camden Market
						- Pique-nique	
						PM	- Croisière sur le Regent's Canal jusqu'à « Little Venice » - Visite du Musée Madame Tussaud - Dîner fish and chips - Rendez-vous avec le chauffeur après le dîner et route vers Douvres
7	Samedi 09 juin 2018	PO	RC	x	x	- Traversée de la Manche en ferry - Arrivée à Calais et route vers Chaudes-Aigues - Retour au collège Louis Pasteur de Chaudes-Aigues dans l'après-midi (horaire à affiner par le prestataire)	

PO = petit-déjeuner pris en charge par l'organisme de voyage (aire d'autoroute, ferry, cafétéria…)
RC = repas chaud pris en charge par l'organisme de voyage (cafétéria, ferry, snack, fish and chips…)
PR = panier-repas pris en charge par la famille d'accueil ou l'organisme de voyage
PF = petit-déjeuner fourni par la famille d'accueil
RF = dîner en famille d'accueil

- **Nota bene :**
  - Si aucun changement dans le programme précédemment cité ne sera autorisé sans l'accord préalable du pouvoir adjudicateur, il est toutefois envisageable d'échanger journées et/ou activités.
  - Toutes les prestations et frais de repas (petits-déjeuners, déjeuners, dîners avec précision de la forme froide / chaude) devront être intégrés et réservés par l'organisme de voyage.
  - Aucune somme d'argent ne devra être remise aux accompagnateurs pour couvrir des dépenses ou autres frais.

ARTICLE 7 : PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un descriptif précis des prestations proposées sous forme de devis, rédigé en langue française et joint à l'acte d'engagement (formulaire en pièce jointe).

Le prix proposé est ferme et définitif. Il englobe toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres relatives à ce type de prestation. Le prix est exprimé hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix.

Le prix comprend tous les frais afférents à l'organisation du voyage : transport (autocar et franchissement de la Manche), hébergement, totalité des repas, prise en charge des chauffeurs, frais d'essence, d'autoroute, de péage, de parking, titres de transports en commun, éventuels droits d'entrée dans les villes, excursions et visites organisées au programme (entrées et réservations incluses)… ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

La gratuité pour les accompagnateurs ne peut être admise. Le devis devra détailler le coût de revient par personne (élèves et accompagnateurs compris).

L'offre proposera en options des assurances annulation / assistance rapatriement précises pour l'ensemble du groupe.

Les candidats devront fournir les documents prévus à l'article 45 du *Code des Marchés Publics* :

- le présent cahier des clauses, daté et signé, valant règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement (fourni en pièce jointe) daté et signé ;
- le détail du voyage et le devis ;
- la justification de l'inscription au registre des commerces ;
- une fiche de renseignements, établie sur papier libre, permettant d'évaluer les capacités professionnelles et financières du candidat ;
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet ;
- une déclaration sur l'honneur, datée et signée, justifiant que le candidat :
  - a satisfait aux obligations fiscales et sociales
  - n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
  - n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation pour infractions au code du travail (articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1, L.125-3) ;
- toute référence en milieu scolaire ou autre.

ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres sont établies conformément à l'article 7 du présent règlement, et transmises au collège Louis Pasteur de Chaudes-Aigues au choix :

- par dépôt direct contre récépissé ;
- par courrier postal en recommandé avec accusé de réception à l'adresse :

Collège Louis Pasteur - 3 avenue du Docteur Louis Mallet - 15110 Chaudes-Aigues

L'enveloppe extérieure doit comporter la mention :

MARCHÉ PUBLIC CONSULTATION VOYAGE « ANGLETERRE 2018 » - NE PAS OUVRIR

La date limite de réception des offres au collège est fixée au jeudi 11 janvier 2018 à 12h00.

ARTICLE 9 : JUGEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre considérée comme la plus intéressante, appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- **prix (60%) ;**
- **qualité du service proposé (respect du programme) et garanties (40%).**

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

Le candidat classé premier par la commission d'ouvertures des plis sera désigné titulaire du marché.

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site www.aji-france.com vaudra notification du marché au candidat retenu si le projet se concrétise. Seul le candidat retenu sera informé par courrier.

ARTICLE 10 : MODE DE RÈGLEMENT

Les factures seront établies en deux exemplaires (un original et un duplicata), et porteront, outre les mentions légales ou réglementaires, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire ou postal ;
- la désignation des prestations, le prix unitaire hors taxes, le taux de remise consentie, le prix unitaire net hors taxes ;
- le montant total hors taxes et toutes taxes comprises ;
- le numéro de bon de commande de l'établissement.

Le règlement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par mandat administratif. Le mandatement intervient dans un délai de 30 jours à compter de réception des factures selon les modalités suivantes :

- **premier acompte forfaitaire correspondant à 30% du montant total à la signature du contrat et sur présentation d'un justificatif détaillé ;**
- **deuxième acompte forfaitaire correspondant à 40% du montant total, 10 semaines avant le départ et sur présentation d'un justificatif détaillé ;**
- **solde de 30 % au retour du voyage.**